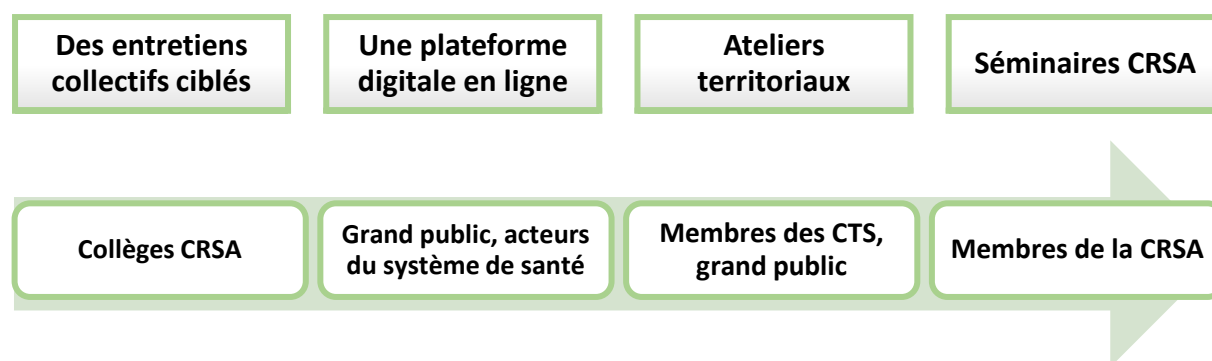


AVIS DE LA CRSA SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE 2023-2028

Le 17 octobre 2023, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, s'est réunie en séance plénière au pôle St Hélier (Rennes-35), sous la présidence de Roland OLLIVIER

Vu le Code de la santé, et notamment son article D1432-32 ;

L. ALAUX en ouverture, rappelle en quelques mots la démarche d'évaluation du PRS 2 :



Puis d'élaboration du PRS 3 :



Le 20 juillet le Propjet régional de santé 2023-2028 a été publié au recueil des actes administratifs pour la période de consultation règlementaire de 3 mois. La CRSA a donc jusqu'au 20 octobre pour rendre son avis. Ensuite la Directrice générale de l'ARS pourra publier le PRS 3 dans sa version arrêtée au plus tard le 31 octobre 2023.

R. OLLIVIER expose la proposition d'avis que la commission permanente a soumise aux membres de la plénière :

- Après avoir précisé que les échanges avec les services de l'ARS ont été riches et fructueux, la commission permanente a surtout regretté des délais extrêmement courts qui font faire les choses dans l'urgence, y compris la réception du courrier de la Directrice générale reçu la veille au soir de la plénière.
- La commission permanente regrette également le manque de cadrage national : la Stratégie nationale de santé (SNS) sera annoncée au mieux fin 2023, une réforme des autorisations devrait également sortir courant 2024, alors que les PRS seront tous publiés.
- La commission permanente souhaiterait savoir par quoi se traduiront concrètement toutes les grandes orientations annoncées.

La commission permanente souhaite que le Projet régional de santé puisse être traduit autour de priorités resserrées, autour de : ① peut on travailler sur l'accès à la santé sur les territoires ② les ressources humaines, attractivité des métiers ③ passer à une vitesse supérieure sur les enjeux de prévention et promotion de la santé.

C'est pour toutes ces raisons que la commission permanente n'est pas favorable au Projet régional de santé tel qu'il a été soumis à consultation mais propose à l'ARS un contrat de méthode dans lequel apparaîtraient les priorités resserrées.

E. NOGUERA remercie les membres de la CRSA pour leur prise de parole, la richesse des débats et leur mobilisation dans le cadre temporel contraint. Elle entend les inquiétudes exprimées et assure que l'ARS, l'Etat leur portent une attention constante. C'est à ces inquiétudes que les neuf enjeux identifiés dans le PRS souhaitent répondre.

Après en avoir délibéré, la CRSA à la majorité (42 votes contre, 12 votes pour et 11 abstentions) :

- **Rend UN AVIS DEFAVORABLE au PRS 3 tel qu'il a été présenté.**